

Section 7. Termes de Référence

ASSISTANCE TECHNIQUE A LA DIRECTION GENERALE DE TRANSPORTS ET SECURITÉ ROUTIERE

Mise à jour de la plateforme d'ordinateur SIGR

Termes de référence

1. Contexte

La Direction Générale des Transports Routiers (DGTR) est un département du Ministère de l'Intérieur chargé de la mise en œuvre des politiques en matière de transport routier, de sécurité et coordination routière. Conformément aux statuts, elle est chargée de:

- Proposer, mettre en œuvre et appliquer une politique de transport routier dans les domaines de la circulation, de la prévention et de la circulation;
- superviser le respect des règles de sécurité routière;
- Déterminez les caractéristiques techniques des véhicules.

En tant que responsable de la cession des immatriculations de véhicules, de la délivrance des permis de conduire et des licences des véhicules de service public, la DGTR dispose d'un grand nombre d'informations sur le cadastre et sur les occurrences.

Récemment, la DGTR a bénéficié d'une assistance technique, qui a permis de développer des applications informatiques permettant d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'information.

Le SIGR (Système intégré de gestion des routes) est une plate-forme informatique modulaire faite sur mesure, comprenant des bases de données automobile (ORACLE), des examens et des permis de conduire. Il comprend les modules suivants:

- a) **Permis de conduire** – effectue la Gestion des examens, le traitement et l'impression du permis de conduire. Ce module est complet et nécessite une mise à jour pour les technologies plus récentes (celle utilisée par l'État).
- b) **Véhicules** - traitement des procédures d'immatriculation des véhicules. Ce module est complet et nécessite une mise à jour (technologie utilisée par l'État).
- c) **Licence de véhicules et Autorisations** (instruction, location de voiture, transport interurbain de passagers et de marchandises), module à développer.

Objectifs de l'Assistance technique

Les objectifs de l'assistance technique sont les suivants:

- a) Élaborer un module sur les procédures de délivrance d'autorisation et licences des véhicules de location et sur les améliorations et intégrations correspondantes avec d'autres entités;
- b) Mettre à niveau la plate-forme SIGR avec la dernière technologie utilisée sur le réseau de l'État;
- c) soutien à la consultation du marché pour l'achat d'imprimantes permettant d'imprimer les respectifs documents;
- d) Tous les modules devraient être développés dans le Framework (IGRP) utilisé dans la gouvernance électronique;
- e) La responsabilité d'acquérir la licence du Framework (IGRP) appartient au consultant.

Tâche du consultant

- a) Définir les procédures de délivrance des autorisations (auto-écoles, location de voitures, exercice d'activités de transport en commun);
- b) Développer le module "Licences (Licences de véhicules de location et d'instruction) et produire les logiciels nécessaires;
- c) Définir et mettre en œuvre le modèle de *report* des informations de gestion et des statistiques associées aux véhicules (véhicules, permis, examens, permis de conduire et Autorisations);
- d) Concevoir le design des licences, licences de location, carte d'instructeur, directeur d'école de conduite; Inspecteur / examinateur et *reports*;
- e) Fournir les équipements pour l'impression des cartes d'immatriculation des véhicules et des autorisations de l'accès à l'exercice de l'activité, conformément aux règles d'acquisition de BM.
- f) Fournir un support technique pendant la phase de test et pendant les 6 premiers mois suivant la mise en production des modules développés.
- g) permettre au personnel de la DGTR d'utiliser les modules créés;

Profil Exigé

Les qualifications générales et l'expérience dans le domaine de la mission devraient être indiquées, ainsi qu'une liste du personnel professionnel clé nécessaire pour mener à bien la mission. Les exigences minimales applicables au personnel professionnel impliqué dans la mission incluent:

- 1 analyste de système;
- 2 programmeurs expérimentés en PL / SKL
- 01 Tester
- 01 Design
- 01 Deploy

5. Durée estimée

La durée estimée de l'assistance technique à la mission sera de 6 hommes * mois dans le calendrier de 6 mois dans la phase de développement, plus la disponibilité pour intervenir et appuyer techniquement après le début de la production.

Le consultant doit présenter son offre financière en séparant le coût de l'assistance technique et le prix des deux imprimantes.

L'achat d'imprimantes sera approuvé à la suite d'une consultation du marché et de l'approbation de la PCU. La limite maximale pour les imprimantes est d'USD \$ 5 000.

6. Rapports

Le consultant produira et remettra :

- Un rapport initial, au plus tard 30 jours après le début des travaux.
- Rapports mensuels informant sur le développement des tâches effectuées;
- Un rapport à la fin du délai stipulé, contenant les éléments clés de l'élaboration du projet et un manuel de procédures pour la plate-forme;
- Fournir une documentation d'analyse du Code Source.

Tous les rapports doivent être soumis en format numérique et 2 copies papier, traduites en français ou en anglais.

7. Les installations devant être fournies par le client, la DGTR mettra à la disposition des consultants un bureau doté d'ordinateurs, d'imprimantes et d'un accès à Internet.